Séance	ժո	mercredi	13	octobre	2021	

L'an deux mil vingt-et-un et le 13 octobre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

<u>Présents</u>: Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Madame Anne MILLISCHER Monsieur Michel MEUNIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Hervé POTHIER, Monsieur François CATHELINEAU.

Monsieur Olivier LEFAUCHEUX était absent.

Madame Denise VILLETTE a été nommée secrétaire de séance.

A l'ordre du jour :

- Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 7 juillet 2021.
- Autorisation versement heures supplémentaires aux agents communaux. Délibération
- Décision modificative règlement emprunt société générale (école). Délibération
- Prise de connaissance du rapport d'activité 2020 du SPANC. Délibération
- Prise de connaissance du rapport d'activité 2020 de la CCL. Délibération
- Approbation de la modification des statuts de la CCL. Délibération
- Achat ordinateur mairie. Délibération
- Achat livres pour la bibliothèque. Délibération
- Contrat Rex Rotary pour matériel de sauvegarde dans le cadre du RGPD. Délibération
- Modification des délégués à la commission SPANC, GEMAPI de la CCL. Délibération

Divers: questions diverses

Conseil municipal: approbation du compte-rendu de la séance du 7 juillet 2021.

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 juillet 2021 n'appelant aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si un point peut être ajouté à l'ordre du jour et les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité. Ainsi, est ajouté à l'ordre du jour la délibération concernant l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de faire établir un diagnostic du bâtiment « gîte » et de faire une demande de subvention auprès des services concernés.

Séance du mercredi 13 octobre 2021

Référence 2021-10-23 L'an deux mil vingt-et-un et le 13 octobre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Objet de la délibération

Diagnostic du bâtiment « gîte » et demande de subvention.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

Date de la convocation 07/10/2021

Date d'affichage 07/10//2021

Vote A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE Le 21/10/2021

Et

Publication ou notification du :

<u>Présents</u>: Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN,

Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur François CATHELINEAU, Monsieur Michel MEUNIER,

Madame Denise VILLETTE, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Madame Anne MILLISCHER.

Monsieur Olivier LEFAUCHEUX était absent.

Madame Denise VILLETTE a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération: Diagnostic du bâtiment « gîte » et demande de subvention.

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de faire réaliser un diagnostic dans le bâtiment qui a pour vocation de devenir un gîte communal et de faire une demande de subvention pour réaliser celui-ci. Le coût prévisionnel du diagnostic s'élève à : 9000 € T.T.C

M. le Maire informe le conseil municipal que le diagnostic est éligible à une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

adopte la réalisation d'un diagnostic dans le bâtiment qui a pour vocation de devenir un gîte pour un montant prévisionnel de 9000 € T.T.C

sollicite une subvention auprès des services concernés,

charge le Maire de toutes les formalités.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits Pour copie conforme,

Le Maire,

Séance du mercredi 13 octobre 2021

Référence

2021-10-24

Objet de la délibération

Autorisation versement heures supplémentaires aux agents communaux.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

Date de la convocation 07/10/2021

Date d'affichage 07/10/2021

Vote
A l'unanimité

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE Le 21/10/2021

Εt

Publication ou notification du

L'an deux mil vingt-et-un et le 13 octobre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents: Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN,

Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Bernard ASSELIN,

Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur Hervé POTHIER,

Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS,

Monsieur François CATHELINEAU, Monsieur Michel MEUNIER,

Madame Denise VILLETTE, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Madame Anne MILLISCHER.

Monsieur Olivier LEFAUCHEUX était absent.

Madame Denise VILLETTE a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Autorisation versement heures supplémentaires aux agents communaux.

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 portant droits et libertés des Communes, des départements et des Régions modifiées,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale modifiée et notamment son article 88 qui prévoit que l'assemblée délibérante de chaque collectivité fixe le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux, dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat,

Vu le décret n° 91.298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux, nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret 91.875 du 6 septembre 1991 qui établit les équivalences avec la fonction publique de l'Etat des différents grades de la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2002.60 du 14 janvier 2002 modifié et la circulaire ministérielle n°LBLB02210023C du 11/10/2002 relatif à l'indemnité pour travaux supplémentaires de certains fonctionnaires,

Vu la proposition de Monsieur le Maire d'octroyer des heures supplémentaires aux agents, dans le cadre de leurs fonctions,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émettent un avis favorable au versement d'heures supplémentaires aux agents communaux.

La rémunération horaire est ainsi majorée :

- de 125 % pour les 14 heures supplémentaires
- de 127 % pour les heures suivantes

La mise en place de ce régime indemnitaire sera applicable à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits Pour copie conforme,

Le Maire,

Séance du mercredi 13 octobre 2021

Présents: Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN,

Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS,

Monsieur Dominique LELIEVRE, François CATHELINEAU, Monsieur Paul MARCOIN, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE,

Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur Michel MEUNIER,

Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR,

Référence 2021-10-25 L'an deux mil vingt-et-un et le 13 octobre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Objet de la délibération

Décision modificative règlement emprunt société générale travaux école de Sigloy.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14

Monsieur Olivier LEFAUCHEUX était absent.

Date de la convocation 07/10/2021

Date d'affichage

07/10/2021

Vote A l'unanimité

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE Le 21/10/2021

Εt

Publication ou notification du :

Madame Denise VILLETTE a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

Décision modificative 2021-2

Monsieur le maire explique qu'il convient de procéder à un réajustement budgétaire.

Afin de pouvoir régler des factures en attente, il convient de procéder au réajustement budgétaire suivant :

Pour le règlement de l'emprunt à la société générale pour les travaux de l'école :

- A l'article 2151 : - 1452 € - A l'article 1641 : + 1452 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, approuve la Décision Modificative n°2 à intervenir au Budget Primitif 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme, Le Maire,

Séance du mercredi 13 octobre 2021

Référence 2021-10-26 L'an deux mil vingt-et-un et le 13 octobre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Objet de la délibération
Information sur le rapport d'activité 2020 du SPANC.

<u>Présents</u>: Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame caroline BARROS, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur François CATHELINEAU, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR,

Monsieur Dominique LELIEVRE,

Monsieur Paul MARCOIN, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE,

Monsieur Michel MEUNIER.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Monsieur Olivier LEFAUCHEUX était absent,

Madame Denise VILLETTE a été nommée secrétaire de séance.

Date d'affichage

Date de la convocation 07/10/2020

Objet : Information sur le rapport d'activité 2020 du SPANC.

07/10/2020 Vote

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception du rapport d'activité 2020 du SPANC.

A l'unanimité

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, déclarent approuver ce rapport.

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE Le 21/10/2020

Εt

Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Pour copie conforme, Le Maire,

Séance du mercredi 13 octobre 2021

Référence 2021-10-27 L'an deux mil vingt-et-un et le 13 octobre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Objet de la délibération

Prise de connaissance du rapport d'activité 2020 de la CCL.

Nombre de membres

En exercice Présents Qui ont pris part au vote

15 14 14

Date de la convocation 07/10/2020

Date d'affichage 07/10/2020

Vote

A l'unanimité

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE Le 21/10/2020

Εt

Publication ou notification du :

<u>Présents</u>: Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN,

Madame Marie-Ange BALDY, Madame caroline BARROS, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur François CATHELINEAU,

Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR,

Monsieur Dominique LELIEVRE,

Monsieur Paul MARCOIN, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE,

Monsieur Michel MEUNIER.

Monsieur Olivier LEFAUCHEUX était absent,

Madame Denise VILLETTE a été nommée secrétaire de séance.

Objet Prise de connaissance du rapport d'activité 2020 Communauté de Communes des Loges.

Monsieur le Maire a communiqué le rapport d'activité 2020 de la CC des Loges à chacun des membres du Conseil Municipal.

Les membres du Conseil municipal déclarent avoir pris connaissance de ce rapport.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Pour copie conforme, Le Maire,

Séance du mercredi 13 octobre 2021

Référence 2021-10-28 L'an deux mil vingt-et-un et le 13 octobre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Objet de la délibération Approbation de la modification des statuts de la CCL.

Nombre de membres Qui ont Présents pris part exercice au vote

14

Date de la convocation 07/10/2020

Date d'affichage 07/10/2020

Vote A l'unanimité Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE Le 21/10/2020

Εt

Publication ou notification du :

Présents: Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN,

Madame Marie-Ange BALDY, Madame caroline BARROS, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur François CATHELINEAU,

Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR,

Monsieur Dominique LELIEVRE,

Monsieur Paul MARCOIN, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE,

Monsieur Michel MEUNIER.

Monsieur Olivier LEFAUCHEUX était absent,

Madame Denise VILLETTE a été nommée secrétaire de séance.

Objet Approbation de la modification des statuts de la CCL.

Monsieur le Maire a communiqué la modification des statuts de la CC des Loges à chacun des membres du Conseil Municipal.

Les membres du Conseil municipal déclarent avoir pris connaissance de cette modification et l'approuvent à l'unanimité.

> Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Pour copie conforme, Le Maire,

Séance du mercredi 13 octobre 2021

Présents: Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN,

Référence 2021-10-29 L'an deux mil vingt-et-un et le 13 octobre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Objet de la délibération Achat ordinateur mairie.

Nombre de membres Qui ont En Présents pris part exercice au vote 15 14 14

Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Dominique LELIEVRE,

Monsieur Paul MARCOIN, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE,

Madame Marie-Ange BALDY, Madame caroline BARROS, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur François CATHELINEAU,

Monsieur Michel MEUNIER.

Date de	la convocation
07/	/10/2020

Date d'affichage

07/10/2020

A l'unanimité

Pour : 14 Contre: 0 Abstention: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE Le 21/10/2020

Publication ou notification du :

Monsieur Olivier LEFAUCHEUX était absent,

Madame Denise VILLETTE a été nommée secrétaire de séance.

Objet Achat ordinateur mairie.

Monsieur le Maire expose à l'ensemble des membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait d'acheter un nouvel ordinateur pour pouvoir travailler dans la salle du Conseil Municipal de la mairie.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, déclarent approuver l'achat de cet ordinateur.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Pour copie conforme, Le Maire,

Séance du mercredi 13 octobre 2021

Référence 2021-10-30 L'an deux mil vingt-et-un et le 13 octobre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Objet de la délibération

Achat de livres pour la bibliothèque municipale.

<u>Présents</u>: Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame caroline BARROS, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur François CATHELINEAU,

Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR,

Monsieur Dominique LELIEVRE,

Monsieur Paul MARCOIN, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE,

Monsieur Michel MEUNIER.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Monsieur Olivier LEFAUCHEUX était absent,

Madame Denise VILLETTE a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation 07/10/2020

Objet Achat de livres pour la bibliothèque municipale.

Date d'affichage 07/10/2020

Monsieur le Maire expose à l'ensemble des membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait d'acheter de nouveaux livres pour la bibliothèque municipale.

Vote

A l'unanimité

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, déclarent approuver l'achat de ces livres.

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE Le 21/10/2020

Εt

Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

Le Maire,

Séance du mercredi 13 octobre 2021

Référence 2021-10-31 L'an deux mil vingt-et-un et le 13 octobre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Objet de la délibération Modification des délégués à

la commission SPANC, GEMAPI de la CCL.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Date de la convocation	
07/10/2020	

Date d'affichage
07/10/2020

Vote	
A l'unanimité	
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE Le 21/10/2020

Εt

Publication ou notification du :

Présents: Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN,

Madame Marie-Ange BALDY, Madame caroline BARROS, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur François CATHELINEAU,

Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR,

Monsieur Dominique LELIEVRE,

Monsieur Paul MARCOIN, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE,

Monsieur Michel MEUNIER.

Monsieur Olivier LEFAUCHEUX était absent,

Madame Denise VILLETTE a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Modification des délégués à la commission SPANC, GEMAPI de la CCL.

Monsieur le Maire expose à l'ensemble des membres du Conseil Municipal que Monsieur Bernard ASSELIN ne souhaite plus être délégué à la commission SPANC, GEMAPI de la CCL.

Il convient donc de nommer un autre délégué en remplacement de Monsieur Bernard ASSELIN. Monsieur Michel MEUNIER propose sa candidature.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, déclarent approuver le remplacement de Monsieur Bernard ASSELIN par Monsieur Michel MEUNIER.

> Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Pour copie conforme, Le Maire.

- Les membres du Conseil Municipal sont favorables à l'achat de l'ordinateur pour la mairie mais il est précisé qu'il conviendra de mettre en concurrence l'entreprise IDP informatique et l'entreprise Dom Informatique.
- La délibération pour le contrat avec Rex Rotary a été reportée car les membres du Conseil Municipal proposent d'étudier d'autres propositions.
- Des élus ont demandé à connaître les horaires de travail des agents communaux.

La séance est levée à 21h30.